

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° 2026_24

Objet : Végétalisation de la cour des écoles Cousteau et Joliot-Curie : actualisation du plan de financement

Le Maire de la Ville de Montbard,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-44 en date du 27 mai 2020 autorisant le Maire à demander à tout organisme financeur, pour les projets et actions inscrits au budget, l'attribution de subventions ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2025.88 en date du 11 décembre 2025 approuvant le projet et autorisant le Maire à actualiser le plan de financement

Considérant que le coût prévisionnel du projet a été actualisé et s'établit à 388 889€ HT

DECIDE

Article 1 : Actualise le plan de financement comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Terrassement	146 442.90€	Agence de l'Eau (32.14%)	125 000€
Voirie	87 834.80€	Région Bourgogne-Franche –Comté (32.40%)	126 000€
Eau pluviale	46 242.50€		
Eclairage - Electricité	2 444.10€	Département de la Côte- d'Or (15.43%)	60 000€
Divers	2 120€		
Espaces verts	38 680.70€	Ville de Montbard (20.03%)	77 889€
Investigation complémentaire pour détection de réseau	2 060€		
Jeux et mobilier	63 064€		
TOTAL	388 889€	TOTAL	388 889€

Article 2 : sollicite le concours financier auprès des organismes suivants :

- Agence de l'Eau à hauteur de 125 000€ soit 32.14% du coût total du projet
- Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 126 000€ soit 32.40% du coût total du projet
- Conseil Départemental de la Côte-d'Or à hauteur de 60 000€ soit 15.43% du coût total du projet – au titre de l'Appel à Projet 2026 « Patrimoine Communal »

Article 3 : sollicite une autorisation de commencer les travaux avant attribution des aides financières.